



PRÉFET DE LA REGION NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie



PRÉFET DE LA REGION NORMANDIE

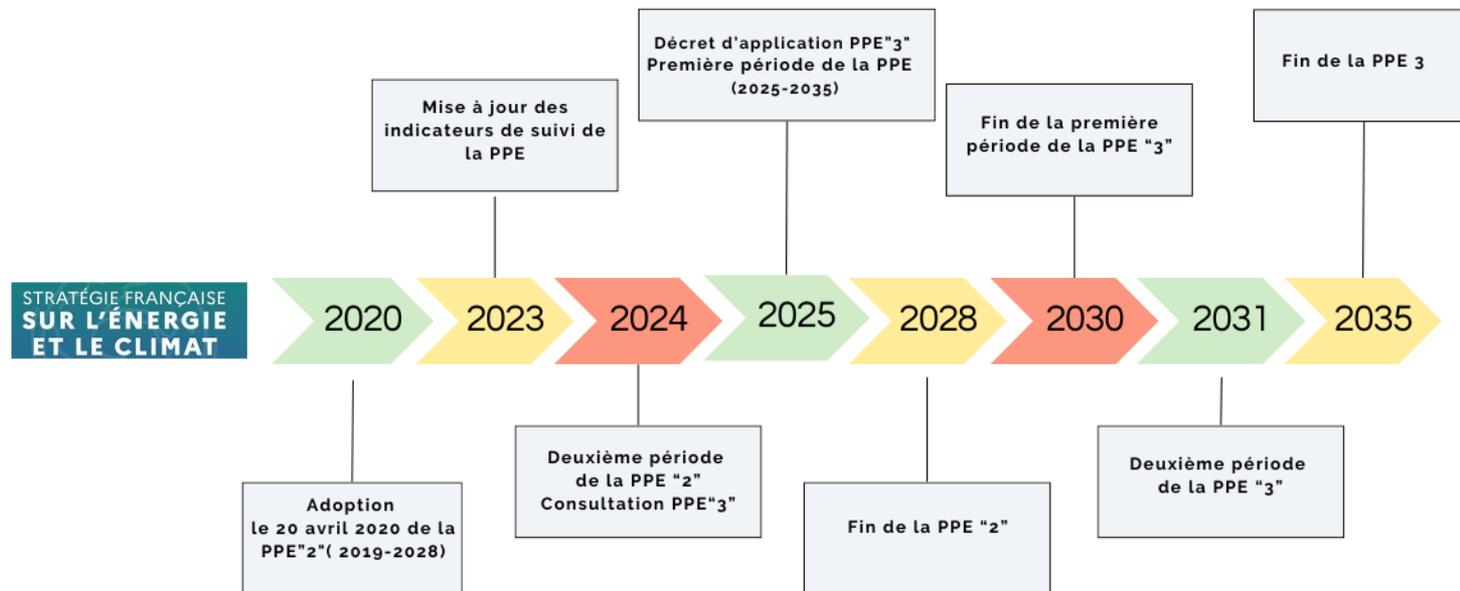
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ISO 50 001 : UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR PLUS QU'UNE CONTRAINTE RÉGLEMENTAIRE

- LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE
- LA DIRECTIVE EUROPÉENNE RELATIVE À LA L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
- LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES
- L'AUDIT ÉNERGÉTIQUE VS ISO 50 001
- CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE

La PPE établit les priorités d'action de l'état en matière d'énergie dans les 10 années à venir, elle est partagée en deux période de 5 ans. Tous les 5 ans elle est actualisées



Rq : La première période de la PPE "3" couvre 6 ans afin d'assurer la cohérence avec les objectifs des différentes réglementations européennes

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE

CHIFFRES
PROVISOIRES

PÉRIODE	PPE 2	PPE 3
	2019-2023, 2024-2028	2025-2030, 2031-2035
CONSO ÉNERGIE FINALE (EN 2030 PAR RAPPORT À 2012)	-16.5%	-30%
CONSO PRIMAIRE DES ÉNERGIES FOSSILES (EN 2030 PAR RAPPORT À 2012)	-40%	- 45%
CHALEUR RENOUEVABLE ET RÉCUPÉRATION (EN 2030 PAR RAPPORT À 2022)	+38%	+45%
PART DE GAZ RENOUEVABLE (EN 2030)	10%	15%
PART DES ÉNERGIES RENOUEVABLES (EN 2030)	40%	33% (44% EN 2035)
PART DU NUCLÉAIRE DANS LE MIX ÉNERGÉTIQUE (EN 2035)	50%	52%

- La programmation pluriannuelle de l'énergie est révisée tous les cinq ans
- Futurs énergétiques 2050 : +32 % d'électricité par rapport à 2021 soit 59% de l'énergie finale consommée.

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE

CHIFFRES
PROVISOIRES

SECTEUR / PÉRIODE	PPE 2	PPE 3
	2019-2023, 2024-2028	2025-2030, 2031-2035
RÉSIDENTIEL Rénovation des logements / an	500 000 FIN DES CHAUDIÈRES FIOUL EN 2030	600 000 FIN DES CHAUDIÈRES FIOUL EN 2030
TERTIAIRE CONSOmmATION D'ÉNERGIE (PAR RAPPORT À 2010) Décret éco énergie tertiaire	-40% EN 2030 -60% EN 2050	-40% EN 2030 -60% EN 2050
INDUSTRIEL Valorisation de la chaleur fatale	AUDIT ÉNERGÉTIQUE OU SME DES GRANDES ENTREPRISES	AUDIT ÉNERGÉTIQUE ET SME DES GRANDES ENTREPRISES LES PLUS ÉNERGIVORES
TRANSPORT* (Fin de la vente des véhicules thermiques et hybrides neufs)	2040	2035
AGRICULTURE PRODUCTION DE BIOMÉTHANE EN 2030 (CP + CIVE* + EFFLUENTS ÉLEVAGE)	32 TWH DONT 22TWH INJECTÉ (X2 PAR RAPPORT À 2023)	50 TWH DONT 44 TWH INJECTÉ (X4 PAR RAPPORT À 2023)
ORGANISMES PUBLICS CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE (PAR RAPPORT À 2021) (bâtiments de plus de 250m2)	NÉANT	-1.9%/AN

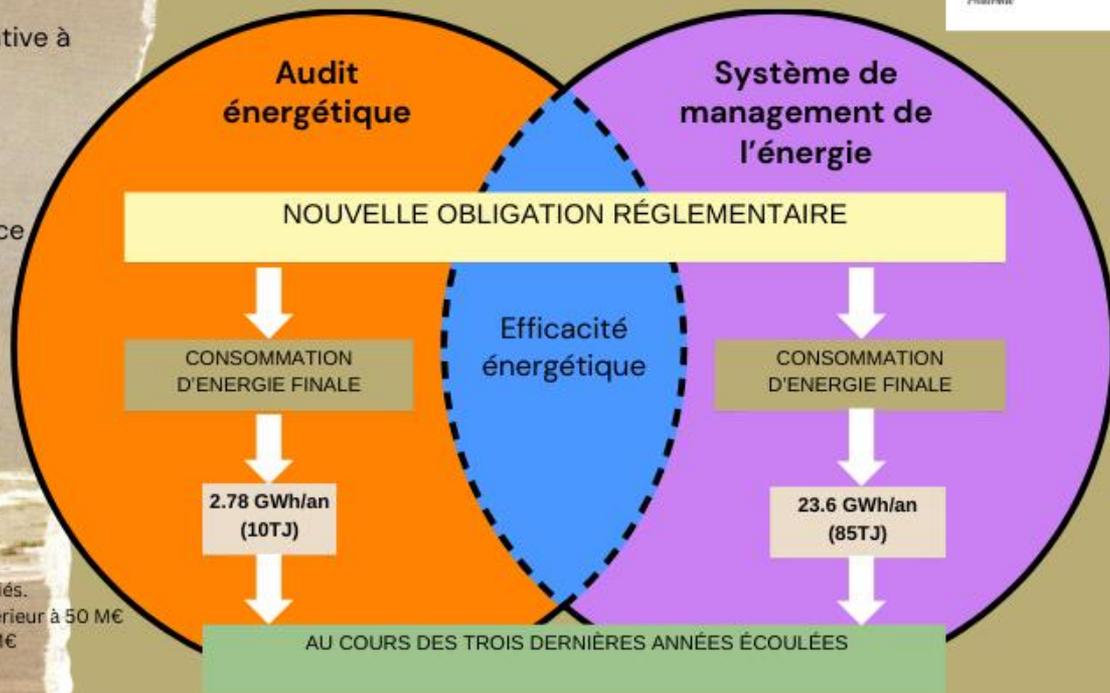
- CIVE = Culture intermédiaire de valorisation énergétique
- Transport : la réduction des consommations énergétiques dans ce secteur passera par le report vers des modes de transport moins énergivores (vélo, marche, transport en commun, train ..)

Directive européenne

Directive européenne relative à
l'efficacité énergétique

- 2023/1791
- 13/09/2023
- Article 11
- Transposition en France
avant octobre 2025

- Un effectif supérieur à 250 salariés.
- Un chiffre d'affaires annuel supérieur à 50 M€
- Un total de bilan dépassant 43 M€
- Une exemption si ISO 50 001



TURPE

Tarif d'utilisation du réseau électrique

(Entreprises électro-intensives)

- Plan de performance énergétique
- Certification ISO 50 0001
- Revue énergétique
- Échéance : suivi tous les ans



SEQE

Système d'échange de quotas d'émissions

Compensation des coûts indirects

(Secteurs exposés à un risque significatif de fuite carbone (émissions indirects))

- Plan de performance énergétique (des actions avec TRI \leq 3 ans)
- Audit énergétique ou Revue énergétique (Certification ISO 50 0001)
- Échéance : tous les 5 ans

ISO
50 001

AUDIT ENERGÉTIQUE

Audit énergétique des grandes entreprises

(Entreprises de plus de 250 salariés ou un chiffre d'affaire annuel excède 50 millions d'euros et son total de bilan excède 43 millions d'euros)

- Rapport d'audit
- Échéance : tous les 4 ans ou (exemption si)
- Revue énergétique
- Certification ISO 50 0001
- Échéance : tous les 3 ans

SEQE

Système d'échange de quotas d'émissions

Quotas carbone (allocation gratuite)

(Secteurs exposés à un risque significatif de fuite carbone (émissions directs))

- Plan de performance énergétique (des actions avec TRI \leq 3 ans)
- Audit énergétique ou Revue énergétique (Certification ISO 50 0001)
- Échéance : tous les 5 ans



PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

TABLEAU COMPARATIF

AUDIT ÉNERGÉTIQUE

ISO 50 001

Point de départ pour la mise en place d'une démarche de performance énergétique	✓	✓
Identifier les postes de dépenses énergétiques	✓	✓
Démarche collective de l'entreprise	✗	✓
Suivi des IPE (Indicateur de performance énergétique) et des objectifs	✗	✓
Démarche d'amélioration continue	✗	✓

Consommation d'énergie et émission de gaz à effet de serre



Quels sont les autres principaux gaz à effet de serre ?

CO₂ : Émission de gaz de serre
CH₄ : Méthane
N₂O : Protoxyde d'azote
O₃ : Ozone
CFE : Gaz fluorés

contribuent à réchauffer la planète en augmentant la concentration de gaz à effet de serre.
Et avec, la température !

En France, aujourd'hui, la part des émissions de gaz à effet de serre liée à l'utilisation d'énergie représente 73 %.



La décarbonation de l'énergie consommée est un levier essentiel de décarbonation



Neutralité carbone en 2050



Atténuer les effets du changement climatique

- PNACC = Plan National d'Adaptation au Changement Climatique.

Merci

Lien vers la directive européenne relative à l'efficacité énergétique :

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32023L1791>

Lien vers le cadre de la concertation sur la Stratégie Nationale Bas-Carbone et la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie :

<https://concertation-strategie-energie-climat.gouv.fr/le-dossier-de-la-concertation>